

## Fin du courrier prioritaire à La Poste Ou comment l'argent public finance la fin du service public

La direction de La poste a annoncé en plein été 2022 qu'elle allait mettre en place une nouvelle gamme courrier. Au menu, la fin des envois prioritaires en J+1 (le fameux timbre rouge) et la détérioration des objectifs de qualité de service du reste de la gamme qui passe de J+2 à J+3.

On a rapidement dénoncé l'inanité d'une telle mesure qui met non seulement fin à l'un des seuls produits postaux européens dont la livraison est garantie à 85% le lendemain, mais qui met aussi en péril le concept même de courrier physique avec ses conséquences sur la transmission du savoir, de la culture et des correspondances de tous ordres. De nouveaux éléments viennent confirmer notre jugement.

### Coté écologie

On a décrit le grossier alibi écologique qui voudrait que les vols destinés à assurer le J+1 à travers tout le territoire soient supprimés, alors que les avions vont continuer à acheminer les colis express de Chronopost qui prévoit des volumes en croissance. La Poste interrogée sur le sujet a refusé de nous fournir des données chiffrées sur les volumes de colis ou de presse qui prennent l'avion. Dont acte

### Et les usager-es dans tout ça ?

La poste s'est basée sur une enquête du cabinet Ernst & Young auprès de 20 000 usagers, particuliers et professionnels. La question de la fin du J+1 n'y est jamais clairement posée (documents disponibles sur demande). SUD PTT l'a posée dans une pétition en ligne « On se bouge pour le timbre rouge » <https://chnng.it/kS4VHgBMwj> et le verdict a mis à peine un mois à tomber, plus de 25 000 signatures pour arrêter le processus de dégradation du service public et engager un vrai débat.

### Coté financement

On a la confirmation dans le vote du projet de loi de finances 2023 que pour altérer les performances de sa gamme courrier, La Poste va bénéficier d'une enveloppe de 2,5 milliards d'€ d'argent public d'ici 2025. Une manœuvre très difficile à avaler quand le groupe affiche par ailleurs des bénéfices proches de 2 milliards d'€ par an.

### Coté emploi

Dès la présentation du projet nous avons interrogé La Poste sur les impacts sur l'emploi, dans les centres de tri qui vont être volontairement « ralentis » avec suppression du travail de nuit. La distribution sera très uimpactée avec des agents qui distribueront alternativement des zones denses et peu denses, 3 jours par ci, 3 jours par là. Là aussi aucune réponse ou dénégation de la direction devant nos évaluations qui dépassent largement les 20 000 suppressions d'emploi.

Pour SUD PTT, l'opérateur postal ne peut décider seul de la suppression de son produit phare et de la dégradation de toute la gamme courrier. A fortiori quand il va recevoir 2,5 milliards d'argent public pour justement l'aider à faire face à la baisse des volumes du courrier. Un débat public sur le sujet est indispensable pour que la collectivité choisisse en connaissance de causes ce qui lui convient le mieux. A La Poste, les postier-es ont tout intérêt à se mobiliser pour soutenir le service public, promouvoir le plein emploi et améliorer leurs conditions de travail.

Paris, le 14 novembre 2022



**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

[www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)

@fdSudPTT

[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

federationSudptt

federation.sudptt

Union  
syndicale  
**Solidaires**